

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9005.90.19	De jumelles ou télescopes de la position 90.05 : Autres	En fr.	A
9005.90.91	Autres : Incorporant les marchandises des positions 90.01 ou 90.02	6%	A
9005.90.99	Autres : Autres	6%	A
9006.10.00	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	En fr.	A
9006.30.10	Appareils photographiques de comparaison pour médecine légale ou identité judiciaire; Pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur excédant 8 cm et d'une longueur excédant 10,5 cm; Spécialement conçus pour l'examen médical d'organes internes	En fr.	A
9006.30.90	Autres	5%	A
9006.40.00	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	En fr.	A
9006.51.00	À visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	En fr.	A
9006.52.10	Pour faire des négatifs ou des positifs; Caméras jetables	5%	A
9006.52.90	Autres	En fr.	A
9006.53.10	Pour faire des négatifs ou des positifs; Caméras jetables	5%	A
9006.53.90	Autres	En fr.	A
9006.59.10	Pour faire des négatifs ou des positifs	5%	A
9006.59.90	Autres	En fr.	A
9006.61.00	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits « flashes électroniques »)	En fr.	A
9006.69.10	Pistolets pour lumière-éclair	En fr.	A
9006.69.20	Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	6,5%	A
9006.69.90	Autres	5%	A
9006.91.10	Accessoires pour diapositives de projection, parasoleils, pieds photographiques, trépieds, sommets de trépieds et dégradateurs; Parties de tout ce qui précède; Obturateurs et leurs parties devant servir à la fabrication d'appareils de prise de vues; Parties, non finies, devant servir à la fabrication d'appareils de prise de vues; Autres parties des marchandises des nos tarifaires 9006.10.00, 9006.30.10, 9006.40.00, 9006.51.00, 9006.52.90, 9006.53.90, 9006.59.10 ou 9006.59.90	En fr.	A
9006.91.90	Autres	5%	A
9006.99.10	Parties des marchandises des appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits « flashes électroniques ») ou pistolets pour lumière-éclair	En fr.	A
9006.99.90	Autres	3,5%	A
9007.11.10	Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
9007.11.90	Autres	5%	A
9007.19.11	À stabilisateur gyroscopique : Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
9007.19.19	À stabilisateur gyroscopique : Autres	5%	A
9007.19.91	Autres : Devant servir avec les instruments utilisés en chirurgie, en art dentaire, en art vétérinaire ou aux fins de diagnostic; Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
9007.19.99	Autres : Autres	5%	A